



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commémorations

Question écrite n° 30576

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la matérialisation du souvenir aux victimes du terrorisme dans notre pays. En effet, à l'image de l'initiative que vient de prendre la Grande Bretagne et la ville de Londres, il serait intéressant pour l'édification et la mémoire des générations futures que notre pays puisse réaliser dans la capitale un lieu de mémoire pour toutes les victimes du terrorisme, au niveau de notre pays, comme au niveau international. Ce monument serait ainsi un lieu de réflexion sur ce nouveau fléau qui mène la guerre à nos valeurs démocratiques. Comme les colonnes de la Paix, il permettrait ainsi la visite des scolaires et un commentaire de leurs maîtres. Il lui demande donc son avis sur cette suggestion de réalisation.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants est conscient du drame vécu par les personnes victimes du terrorisme, qui constitue, à l'évidence, à l'encontre des démocraties une nouvelle forme de guerre, dont le territoire français a lui-même été le théâtre et dont il est toujours menacé. Il précise qu'afin de rappeler la mémoire de ceux qui en ont été les victimes, il a été érigé, dans les jardins de l'Hôtel national des Invalides, à Paris, en 1998, un monument qui revêt l'aspect particulier d'une fontaine, dans lequel l'eau, qui s'écoule imperturbablement de la pierre, est, au-delà du symbole universel de l'éternel mouvement, celui des démocraties dont le cours ne sera jamais arrêté par l'action vaine des terroristes. Les plaques commémoratives, par ailleurs apposées, à l'initiative d'associations, dans les principaux sites parisiens dans lesquels ont eu lieu des attentats dans les années récentes contribuent également au souvenir des victimes du terrorisme et constituent autant de lieux de mémoire et de recueillement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30576

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7933

Réponse publiée le : 10 mars 2009, page 2310